



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN
 Commune d'UFFHOLTZ

L'Egelblatt

uffholtz
 A Venir



> EDITORIAL

Chères Uffholtzaises, chers Uffholtzois,
Nous voici à mi-chemin d'une année encore tumultueuse au niveau national et international.

Nous ne pouvons parler ici de toutes les terres meurtries dont nous partageons la détresse, et ces mots semblent bien dérisoires.

En cette période particulière d'élections, à chacun de prendre le temps de faire son analyse pour mieux étayer sa pensée personnelle. C'est l'un des grands défis de notre temps, en particulier pour les jeunes générations.

Vos élus municipaux, eux, s'attachent au quotidien et à plus long terme, toujours à améliorer votre cadre de vie et à soutenir les initiatives locales, les associations nombreuses et dynamiques. De nombreux habitants s'investissent et deviennent des forces vives que nous espérons toujours plus nombreuses.

L'année 2024 est marquée par l'anniversaire de la reconstruction du village. Nous fêtons donc ce centenaire toute l'année.

Le 21 avril, a été commémorée la pose de la première pierre de l'Eglise.

Une messe a été dite par le Père Bernard

JACQUEL du diocèse de Saint-Dié, en présence des membres du conseil de fabrique, des élus, des membres du Foyer St Erasme, des Grognards de Haute-Alsace, de l'accordéoniste M. Gilles SIFFERT de l'équipe Caritas, des dignitaires du Salto et de l'ensemble vocal des Petits chanteurs de Guewenheim.

Nous attendons avec impatience d'autres moments festifs : la soirée sportive et récréative du **7 juillet** prochain, « l'été buissonnier » manifestation artistique prévue le **21 août** et organisée par la Communauté de Communes de Thann Cernay et le **samedi 14 septembre**, date de l'inauguration de la Salle de l'Espérance dont les travaux se terminent. Nous célébrerons ce jour-là le centenaire de la reconstruction de tout le village et prévoyons de nombreuses animations. Retenez bien cette date !

La commune vient d'acquérir le bâtiment du Crédit Mutuel. C'est une opportunité pour y déplacer les bureaux de la mairie exigus et nécessitant une mise aux normes PMR (personnes à mobilité réduite) coûteuse, et peu fonctionnelle. Ce bâtiment placé au cœur de la commune permet un déplacement tout en gardant une cohérence avec les autres bâtiments communaux.

Nous n'oublions pas l'aménagement de la maison Hug, dont l'adaptation en maison seniors et/ou intergénérationnelle nécessite de nombreux contacts pour un choix de réalisation optimisé. Nous sommes en lien avec un bureau d'étude, une agence de développement, et même, avec un promoteur.

En ce qui concerne la sécurité, nous effectuerons un sondage en septembre pour avoir l'avis des administrés sur la mise en place du 30 km à l'heure. En juillet 2023, quelque 75 % des réponses étaient favorables à cette réduction de vitesse. La vitesse a sensiblement diminué, pas partout et elle reste encore très excessive pour certains. La gendarmerie a promis quelques contrôles de vitesse cet été. Comme nous nous y étions engagés en juillet 2023, après un an de test, ce nouveau sondage fixera notre position et selon les résultats, nous procéderons aux aménagements nécessaires. Certains d'entre vous sont venus avec des propositions réelles et possibles. Nous en tiendrons compte.

On ne saurait trop répéter que le dépassement de haies, voire de grandes herbes le long des propriétés sont également un risque non négligeable. Merci de veiller à l'entretien de vos

trottoirs, obligation à la charge des occupants.

Vous trouverez plus loin des extraits l'arrêté bruit applicable à notre village

Trop de voitures font également l'objet de stationnement gênant.

Dans le cadre d'une récente réunion « Participation citoyenne » (anciennement Citoyens vigilants) avec le Major RAT, commandant de la Brigade de gendarmerie de Cernay, un constat positif a émergé avec une baisse significative de la délinquance sur notre commune. L'installation de caméras n'est pas étrangère à ce phénomène. A voir si cette évolution perdure sur le long terme.

En ce début de période estivale, le major a rappelé des règles simples de prudence : signaler son absence à la gendarmerie en téléchargeant le formulaire « opération tranquillité vacances » - site servicepublic.fr et l'envoyer à la gendarmerie via l'adresse : bta.cernay@gendarmerie.int.gouv.fr

Il me reste enfin à vous souhaiter de très bonnes vacances en espérant vous retrouver lors des nombreux moments festifs évoqués plus haut.

Pour l'équipe municipale
Votre maire, Rémi DUCHENE

« Il est facile de vivre les yeux fermés, en interprétant de travers tout ce que l'on voit... »

John LENNON

« Le meilleur moyen de vous empêcher de faire des suppositions est de poser des questions ».

Extraits des quatre accords toltèques de Don Miguel RUIZ

NOS CANAUX DE COMMUNICATION

Le site de la commune où vous retrouverez les différentes délibérations du conseil municipal. Il est régulièrement mis à jour, donc consultez-le souvent. Vous y retrouverez toute l'actualité de la commune et les divers sujets qui la concernent : www.uffholtz.fr

L'application City All qui a une fonction différente : actualités importantes, alertes, évènements. Des notifications vous préviennent des messages envoyés.

Si ce n'est déjà fait, téléchargez-la au plus vite.



LES DÉLIBÉRATIONS DU CM

Vous les retrouverez en intégralité sur le site de la commune (partie *La commune* > *Délibérations du conseil municipal*)

ACTUALITÉS SANITAIRES

LE SITE D'INFORMATION DU GOUVERNEMENT EST MIS À JOUR RÉGULIÈREMENT :

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

> BUDGET 2024

Maintenir un service de qualité

Le 25 mars, le budget primitif a été adopté par le conseil municipal à l'unanimité. Ce budget est le reflet du Rapport d'Orientation Budgétaire, actant les débats menés lors des commissions. Le budget pour l'exercice 2024 atteint un montant total de 3 292 000 € en diminution de 12 % par rapport à 2023.

Des dépenses de fonctionnement examinées poste par poste :

Dans un contexte inflationniste, l'objectif du budget primitif est de proposer un équilibre entre l'augmentation des coûts et la stratégie d'achat de la collectivité, tout en suivant l'évolution mécanique ou demandée des salaires : il faut sans cesse ajuster les ressources en fonction des besoins

4

DES RECETTES DE FISCALITÉ LOCALE BUDGÉTÉES

Ces recettes sont dynamiques uniquement sur la partie « taxes foncières ». Les autres recettes de la commune (ex taxe d'habitation, taxe des entreprises...) sont maintenant des recettes fixes dont nous n'avons plus le contrôle. On dit juste merci. Ainsi les recettes du budget primitif 2024 sont de 4,8 % plus basses qu'en 2023

MAINTENIR LE RYTHME DES INVESTISSEMENTS POUR ENTREtenir ET AMÉLIORER NOTRE PATRIMOINE :

Les principaux investissements 2024 :

- Etablissement d'un plan directeur des bâtiments communaux (utilisation, énergie...)

- Achat du Crédit Mutuel pour y déplacer la mairie
- Finalisation du projet de rénovation de la salle Espérance
- Agrandissement du colombarium au cimetière
- Alignement et Travaux de voirie
- Abris vélo....

LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE EST SAINE.

On peut comparer la situation de notre commune par rapport aux autres communes de même taille que la nôtre au niveau national, en ramenant les montants en €/habitant.

Notre capacité d'autofinancement brute 2023 est de 155€/hab. à comparer avec une moyenne nationale de 160€/hab. La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement, et est calculée par différence entre les produits réels de fonctionnement et les charges réelles. La CAF permet d'abonder le financement des investissements prévus par la commune. Donc plus la CAF est élevée, plus la commune peut entreprendre de projets.

L'encours de la dette au 1^{er} Janvier 2024 est de 211€/habitant à comparer à la moyenne nationale de 600€/habitant.

> ECOLE MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE



« La saison se termine pour nous,
repos jusqu'en Septembre... OUF ! »

Quatre temps forts à mettre en avant :
Notre équipe d'enseignants est très
dynamique, de nombreuses actions
jalonnent les apprentissages.

Cependant, plutôt qu'une liste à la
Prévert, nous avons choisi de vous présenter quatre moments
forts :

Deux projets impliquant les enfants dans la célébration du
centenaire de la reconstruction du village, illustrée déjà le 21
avril dernier par la paroisse St Erasme, en partenariat avec la
commune et le Foyer St Erasme.

Le centenaire de la reconstruction du village a été un beau
prétexte à deux études historiques et artistiques.

**LA CLASSE DE MME SCHLACHTER CE1-CE2-
CM1 (24 ÉLÈVES) A ÉTUDIÉ NOTRE PATRIMOINE
ARCHITECTURAL À PARTIR DES MONUMENTS
RECONSTRUITS.**

Tharcise MEYER, spécialiste de la question, a proposé une
visite guidée du village en insistant sur l'histoire locale,
les caractéristiques de l'architecture, la modification de la
structure du village et des bâtiments : lignes directrices, pierres
et ornements.

Les enfants, ainsi sensibilisés, ont alors mis à profit leurs acquis

lors d'un atelier d'arts
plastiques animé par
Madeleine MEYER.

S'inspirant d'images
d'archives et égale-
ment de clichés récents
réalisés par Claude
PETER, ils ont réalisé
des tableaux mêlant
pastels et encres.

Les œuvres des élèves
ont été exposées le 21
avril dernier lors du
centenaire de la re-
construction de l'église
du village, et, dans le
cadre du Plan de Ges-
tion différenciée des
espaces verts réali-
sés avec l'architecte
paysagiste Guillaume
OBEUF (voir article
plus loin), le long du
ruisseau de l'Egelbach
(la vocation de notre
ruisseau étant de de-
venir un lieu de déambulation culturelle et artistique). Ils seront
ensuite exposés dans la salle de l'Espérance lors de la fête du
village le 14 septembre prochain.



LE PROJET DE LA CLASSE DE MME KLEE CP-CM2 SE CARACTÉRISE AUSSI PAR UNE THÉMATIQUE HISTORIQUE ET ARTISTIQUE.

On reste dans le devoir de mémoire avec Dany WEBER : personnages célèbres, changement de nom des rues sous l'occupation allemande, compétences géographiques (étude du plan du village, situation par rapport aux autres villages, orientation sur le massif vosgien), par le biais de l'expression écrite (des poèmes et des rimes) et des arts (un parcours de 37 panneaux illustrant les noms des trente sept rues du village et une œuvre de tissage commune). Ces réalisations seront également exposées le long de l'Egelbach, puis le 14 septembre à la salle de l'Espérance.

6



DANS UN AUTRE DOMAINE, LA CLASSE VERTE, UN PROJET COORDONNÉ PAR L'ENSEIGNANT YANNICK OBERRIEDER.

Le projet pédagogique de la classe de découverte pour l'école d'Uffholtz s'est déroulé la semaine du 10 juin et a visé à offrir une expérience immersive et éducative aux élèves des cycles maternelle, des cycles 2 et 3. Cette initiative a eu pour objectif de sensibiliser les élèves à la nature, d'encourager l'apprentissage interdisciplinaire, et de développer des compétences linguistiques en français et en allemand.



Les objectifs pédagogiques ont été particulièrement pertinents :

Sensibiliser à l'environnement et à la biodiversité :

Découvrir et comprendre les écosystèmes forestiers et aquatiques.

Identifier les plantes, les animaux et les micro-organismes dans leur habitat naturel.



Développer des compétences sensorielles et artistiques :

Explorer les sens à travers des parcours sensoriels.
Encourager la créativité et l'expression artistique via le Land Art.

Renforcer des compétences linguistiques :

Améliorer les compétences en allemand grâce à des activités menées par une intervenante allemande.

Promouvoir l'esprit d'équipe et la coopération :

Favoriser la collaboration et l'entraide lors d'activités de groupe.

Éduquer à la santé et à la sécurité en plein air :

Apprendre les principes de base des premiers secours et de la sécurité en nature.

Les exploitations ultérieures sont nombreuses :

Expression Ecrite/Orale autour de la classe verte : ce qu'on y a découvert, ce qu'on y a vécu

Présentation, exposés, traces écrites, photographies aux autres classes de l'école



Bravo aux enseignants qui ont conduit ce projet :

Yannick OBERRIEDER et Audrey JARDON.

Merci à Corinne LOEWERT, notre ATSEM et aux parents pour leur participation à la réalisation du projet.

LES RENCONTRES SPORTIVES

Si les activités culturelles et des projets liés à l'environnement et à la protection de la nature et autres, comme les défis Mathématiques, ont tenu une grande place dans cette année scolaire, il reste néanmoins que les activités physiques ont trouvé à se loger dans un emploi du temps chargé et ont permis des vécus inédits.



Un cycle de découverte du handball, organisé par le CWH (Cernay Wattwiller Hand Ball), avec la participation de France GIACONA, a permis la participation des CM1 et CM2 à la journée « Grand Stade », journée consacrée au sport et matchs, cependant entrecoupés d'ateliers autour de la protection de la nature. Ce cycle a permis aux enfants de se questionner sur la pertinence des situations vécues ainsi que sur les valeurs de la république au travers de la mise en place de règles, de leur rôle et de leur respect : constitution des équipes, égalité filles / garçons, inclusion.

Cette rencontre a vu la participation de 23 classes.

Le 18 Juin toute l'Ecole Élémentaire a participé aux Olympiades avec Wattwiller et Steinbach.



Ateliers olympiques tels que courses et défis divers et surtout découverte des disciplines paralympiques : se déplacer en fauteuil roulant, parcours à l'aveugle avec une guide, se déplacer à plusieurs sur une latte de ski, etc...

Ces activités, tout en étant sportives, font la part belle à la reconstruction de relations, d'entraide et au plaisir de vivre des moments riches en rencontres diverses et découvertes inter-dégrés essentielles dans la sphère scolaire où petits et grands se partagent un lieu de vie commun, sans oublier l'importance des valeurs enseignées à travers toutes ces activités qui revalorisent l'esprit d'équipe.

« Je reprends du service même le dimanche et déguisé de surcroît, mais ...avec un goûter !!! »



> AU PÉRISCOLAIRE

2024/2025 : LE PERI SE MET AU...VERT

Après une année semée d'évènements et activités diverses, le personnel du périscolaire vous propose un programme inédit et un projet pédagogique enrichi d'ateliers qui revisitent tous les domaines permettant aux enfants d'enrichir un vécu, de tisser des relations et renforcer leur statut de citoyen dans leur village par une participation active.

Les activités seront en lien étroit avec notre milieu villageois et feront la part belle à la nature et l'environnement, mais aussi à la coopération intergénérationnelle et parentale, car nous souhaitons vivement intégrer à ce projet les parents en leur proposant de nous rejoindre dans un comité de pilotage, qui sera créé dès septembre pour la mise en place du projet annuel, et élargir la réflexion concernant les propositions et les besoins des enfants en adaptant les ateliers et l'emploi du temps.

Dans un premier temps l'équipe fait les propositions suivantes :

Activités Scientifiques

- Création de panneaux pédagogiques (les habitants de la mare)
- Dessins d'observation, herbier.

Activités Artistiques

- Land art
- Peintures et impressions à partir d'éléments naturels
- Création d'un sac explorateur

Activités en Extérieur

- Création de cabanes, implantation d'un poulailler, un sentier pieds nus, un potager
- Plantations diverses : Fleurs, légumes, aromates

Sorties Culturelles et récréatives

- Vers l'Abri-Mémoire, Médiathèque
- Rencontre avec les associations de notre village
- Spectacles (Thann et Cernay)

Visites à réfléchir :

- Parc de Wesserling, Ferme pédagogique, Moulin de Lutterbach, Vélo rail, Vivarium du moulin etc...
- Création d'un atelier théâtre et expression corporelle

Activités intergénérationnelles

- Cuisiner et jardiner avec nos seniors
- Préparation d'animations pour le Kaffekranzla de nos aînés (chants, danses, sketches et décorations)



> DES PROJETS POUR NOS ADOLESCENTS

LA CONVENTION JEUNESSE POUR LES 11-17 ANS - GAËTAN BRASSEUR



Avec l'arrivée de l'été, le secteur jeunesse se prépare à offrir, aux adolescents de 11 à 17 ans des communes de Steinbach, Uffholtz et Wattwiller, une multitude d'activités passionnantes et enrichissantes. Ce programme varié vise à répondre à leurs envies de découverte, de sport, de créativité et d'engagement citoyen. Que ce soit pour développer de nouvelles compétences, tisser des liens

ou simplement profiter des vacances, nos jeunes trouveront de nombreuses opportunités pour s'investir, se dépenser ou se détendre. Toutes ces animations se dérouleront à Uffholtz, au foyer Saint Erasme, sous la houlette de Gaëtan BRASSEUR, référent jeunesse, et d'une équipe d'animation recrutée pour l'occasion.

Pour compléter ce programme, plusieurs séjours seront proposés, dont certains préparés par les jeunes eux-mêmes depuis plusieurs mois. Ces séjours représentent l'aboutissement d'une implication commencée en janvier. L'objectif est d'organiser le séjour dans ses aspects pratiques (menus, activités, courses, règles) tout en trouvant des financements pour en réduire le

coût. Les inscrits participent donc à diverses manifestations et actions tout au long de l'année, leur permettant ainsi de réduire le coût de leur séjour.

Ils ont également participé bénévolement à la collecte nationale des Restos du Cœur, aux journées citoyennes et à la marche populaire.

En plus de la période estivale, l'animation jeunesse propose un programme et des activités durant chaque période de vacances, pendant l'année scolaire, les mercredis, vendredis soir et samedis.

Lors de la cérémonie de passage du CM2 en 6^e, il a été annoncé que la première année d'adhésion serait prise en charge par la commune.

N'hésitez pas à contacter Gaëtan BRASSEUR, référent jeunesse, pour toute demande d'information à l'adresse gaetan.brasseur@mouvement-rural.org, au 06 02 44 01 02 ou sur le site www.fdfc68.org (secteur jeunesse Steinbach/Uffholtz/Wattwiller)



> L'ABRI-MÉMOIRE : EXPOS ET ANIMATIONS

Ce deuxième semestre pour les enfants du périscolaire a été enrichi de découvertes diverses à l'Abri-Mémoire.

Leur histoire personnelle a croisé la grande « Histoire » lors de différents ateliers proposés par les artistes en résidence.

Ils se sont approprié des techniques d'observation qui ont permis de très belles réalisations de portraits avant d'imiter Camille LEVEQUE et de transcrire leur vécu sur un drapeau, le tout à découvrir et admirer pendant les fêtes du centenaire de la reconstruction de notre village.

En projet, des tissages de mots et de relations, et des créations de monuments commémoratifs personnels qui enrichiront l'exposition actuelle pendant les journées du patrimoine en septembre, à ne pas manquer....



11



> LE FOYER SAINT ERASME

« HAPPY TOGETHER » HEUREUX ENSEMBLE

« **HAPPY TOGETHER** », c'est le nom qu'ont choisi les chanteuses-chanteurs de ce nouveau groupe venu au café « à l'abri » le 17 mai pour leur premier concert.

Heureux, ensemble, c'est ce que cherche à réaliser et à partager le Foyer St Érasme, avec tous, à travers toutes ses activités.



LA MONTÉE VERS SAINT ANTOINE LE 20 JANVIER 2024

Vous connaissez le « fleischschnacka drive » sur commande préalable, on prend livraison de ses fleischschnacka. On dit que ce sont les meilleurs de la région ; à vous de le vérifier l'année prochaine !

La montée vers St Antoine, c'est aussi marcher ensemble dans la nuit, à la lumière des lanternes vers la chapelle St Antoine après une cérémonie religieuse à l'église Saint Erasme.



◀ *Après la montée dans la nuit, des chants devant la chapelle St Antoine*



AU CAFÉ « A L'ABRI »

« À l'abri », on papote, on joue, on profite des animations et des spectacles et concerts, à tout âge !

Le « jardinage et papotage » du dimanche matin, une fois par mois, réunit des passionnés de jardinage, qu'ils soient débutants ou confirmés. On échange ses expériences et on apprend toujours plein de choses.

Les soirées « jeux », chaque 2^e vendredi du mois, de 7 à 77 ans et même en deçà et au-delà.

▲ *Soirée jeux au café en février 2024*

Les spectacles pour les enfants, programmés pendant les « petites » vacances scolaires, font la joie des enfants, des parents et des grands-parents.

Et bien sûr, toujours des concerts dans une ambiance conviviale.

AU FOYER, LES ATELIERS THÉÂTRE.

Ils ont travaillé toute l'année avec Anne KOEHRLEN, puis avec Rosalie COTTANT-SEYLLER pour les enfants, et avec Emmanuelle FEST pour les ados. Ils ont présenté leur travail au mois de juin sur la scène du Foyer St-Érasme.

Le 5 juin, les plus jeunes « vert tendre » (7 enfants) ont présenté « Le petit Nicolas », texte adapté par Anne-Laure WALGER-MOSSIERE. Les plus grands, « vert pomme » (9 enfants), ont présenté « le mur de l'absurde ».

Le 12 juin, les 7 filles du groupe ado ou « vert vif » ont présenté « Légère en août » de Denise BONAL.

Les ateliers reprennent à la rentrée.



LA CONFÉRENCE NATURE DE TROIS PHOTOGRAPHES ANIMALIERS LE 5 MAI.

Avec Claude GREDER, Claude PETER et Daniel RIEKER, nous avons découvert un monde injustement qualifié de sauvage. Des conférenciers passionnants et passionnés. C'était « chouette ».

LA MARCHÉ POPULAIRE D'UFFHOLTZ DES 14, 15 ET 16 JUIN.

Toute l'association s'est mobilisée pour accueillir 1050 marcheurs sur trois jours avec des parcours de 5, 10 et 15 km.

LES PROCHAINS ÉVÈNEMENTS ORGANISÉS PAR LE FOYER ST ÉRASME

LE MARCHÉ AUX PUCES dimanche 8 septembre 2024.

AU CAFÉ « à l'abri »

En été, la pétanque avec son célèbre tournoi de pétanque au mois d'août.

A retenir le 27 septembre « le bal perdu », avec la compagnie Firmin et Hector.

À suivre, d'autres programmations, qui seront annoncées dans le flyer mensuel.

LE FESTIVAL « les fenêtres de l'avent » du 1^{er} au 24 décembre 2024. Une tradition immuable depuis 2001, et pourtant chaque année un nouveau festival, avec ses surprises. Réservez vos soirées de décembre (à partir de 18 h 45).

SORTIR AVEC LE FOYER ST-ÉRASME TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

Le Foyer propose des sorties culturelles (spectacles à la Filature, aux Espaces culturels Thann-Cernay, aux Dominicains de Guebwiller, etc...). Nous bénéficions d'un tarif réduit, et

pratiquons le covoiturage. Le groupe, une quarantaine de personnes actuellement, est ouvert à toute personne intéressée. Les spectacles sont proposés à tout le groupe, vient qui veut, vient qui peut. Pour tous renseignements : Violaine POTIÉ, contact@foyer-erasme.com

Et toutes les activités programmées à la rentrée (théâtre, tennis de table, yoga, gymnastique, etc...). Programme à paraître fin août.

FAIRE PARTIE DE L'ASSOCIATION

Pour participer activement à l'association, par exemple s'inscrire au yoga, ou bien être bénévole au festival « les fenêtres de l'avent », il faut prendre une carte de membre.

Point n'est besoin d'être membre pour venir boire un coup au café « à l'abri » (avec modération) et assister à des concerts, spectacles ou autres papotages.

Si vous voulez en savoir plus et vous impliquer dans l'association,

sachez que la prochaine assemblée générale aura lieu en octobre 2024.

Pour tous renseignements :

contact@foyer-erasme.com

Le Foyer St Erasme a la volonté de créer du lien entre les gens, entre les générations, à travers des activités conviviales, sportives, culturelles. A ce titre, l'association est conventionnée par la CAF du Haut-Rhin en tant qu'Espace de Vie Sociale (EVS) depuis 2019. La convention vient d'être renouvelée pour quatre ans.



14

> VOUS AVEZ DIT VIE LOCALE, SERVICES, COMMERCES ?

Trois professionnelles du bien-être sont aux petits soins pour vous : Eliane HAEGELIN (Eliane Coiffure), Elodie JEKER (RituElles), Marie CAVALLIER (Sakura).

Depuis 1996, **ELIANE COIFFURE** prend soin de vos cheveux en plein cœur du village.

Eliane vous accueille dans son salon du mardi au vendredi de 8 h à 12 h, de 14 h à 18 h, et le samedi de 8 h à 17 h, sans interruption. Vous avez également la possibilité de prendre un rendez-vous en salon ou à domicile en semaine pour les créneaux de 12 h à 14 h et de 18 h à 20 h. Coupes mixtes, femmes, hommes et enfants.

Au-delà d'une expertise dans la coiffure de plus de quarante années, Eliane coiffure, c'est également votre petit commerce de proximité ! Vous pouvez y acheter des produits professionnels des marques l'Oréal, Schwartzkopf et Subtil, mais aussi des collections saisonnières de bijoux et foulards.



La boutique est fière de proposer également une gamme complète de produits cosmétiques, très bientôt la gamme Comme Avant : produits bio fabriqués en France, idéale pour vous ou pour offrir.

Infos et réservations :
03 89 39 87 87
27 rue du Ballon, Uffholtz
Facebook : @Eliane Coiffure



ELODIE JEKER, prothésiste ongulaire, qualifiée depuis plusieurs années, vous propose une pose de gel ou de vernis semi-permanent sur mesure.

Avec des produits de qualité, vous aurez le choix parmi plus de 300 couleurs et de nombreuses décorations. N'hésitez plus, et prenez vite rdv au Salon de manucure *RituElles*, 3 place des Charpentiers. Téléphone : 07 61 76 69 17. Réservation *Planity* conseillée.

15



SAKURA INSTITUT/SPA est un centre de bien-être et de développement personnel au sein de votre village d'Uffholtz.

Cela fait six ans que Marie CAVALLIER et son équipe vous accueillent du lundi au samedi afin de s'occuper de vous entre leurs mains expertes dans un lieu de plénitude absolue.

Vous y trouverez des salles de soins, de méditation et de repos dans une ambiance japonisante.

Tous les soins sont inspirés de la médecine traditionnelle chinoise. Marie est kinésologue certifiée.

Les soins pratiqués sont labellisés. Sakura utilise des marques reconnues telles que Therae, Annayake et Nature Effiscience.

Vous pourrez également profiter des installations SPA comme le sauna et le bain japonais.

Sont aussi à votre disposition une salle de douche et une tisanerie.

Pour toutes réservations, veuillez les retrouver sur le site sakura-Institut.fr ou au 24 rue du ballon 68700 Uffholtz. Téléphone : 03 89 75 70 87.



> CIVISME

ELSASSPUTZ EDITION 2024

Parce que nous sommes tous partie prenante de notre environnement et de notre cadre de vie ! Et cette année, cela valait le coup car nous avons ramassé **450 kg de déchets**.

Le vendredi 15 mars en matinée, avec des entreprises du secteur (Corteva, FMC, Emerson, Publi H, Chaudière location, Maxim artisan d'intérieur, Dépannage Braun, M. Halter des paramoteurs, Ets Schneider), nous avons nettoyé la zone artisanale et les abords de l'échangeur de la D83. La matinée s'est terminée par un petit verre de l'amitié dans la cour de Publi H, qui assure également la coordination entre les entreprises.



Le vendredi 15 mars de 14 h à 15 h, les enfants de l'école primaire ont nettoyé les abords de l'école et le chemin de l'Egelbach.



Le samedi 16 mars en matinée, avec des membres des associations (Conseil de fabriques, les Doigts de fée, le Foyer, jeux et loisirs, Partage et Solidarité), des membres du conseil et quelques particuliers, nous avons sillonné les rues du village. Nous avons pu nous réchauffer autour d'un café-brioche à 10 heures, servi par les Doigts de fée, et avons terminé par le traditionnel verre de l'amitié.

LA JOURNÉE CITOYENNE VERSION 2024 DU 25 MAI.

Nous avons eu une belle fréquentation et, surtout, de la chance avec le temps, ce qui a permis, grâce à la contribution de 70 adultes, 14 ados et 7 jeunes de moins de 10 ans de :

- Peindre le grand portail du cimetière ainsi qu'une partie des grilles autour de l'école et de l'église.





- Désherber le cimetière.
- Découper et assembler des nichoirs à oiseaux qui vont trouver leur place dans différents endroits du village.
- Confectionner des bacs à jardiner qui seront disposés autour du périscolaire.
- Fabriquer des fauteuils et une table en palette pour agrémenter l'espace autour du terrain de pétanque au stade.
- Fédérer nos plus jeunes qui ont décoré les tables du repas, mais aussi peint des z'animaux à la façon de peintres ayant influencé l'art pendant la période 1924 et 2024 (Dubuffet, Mathis, Monet, Klee, Mondrian, Delaunay, Pollock, etc).
- Décorer des lattes en bois qui seront assemblées en barrière au périscolaire.
- Nettoyer la mare et ses alentours.
- Préparer et distribuer la collation de 10 heures.
- Pyrograver les noms des chemins de traverse sur des plaques qui seront apposées durant l'été.
- Concocter les tartinades de l'apéro, de même que les salades et les desserts du repas pris en commun.
- Refaire le fil d'eau sur une partie de la rue de l'espérance.

- Mettre en place un espace potager au foyer, pour et par les jeunes du service jeunesse, encadrés par Gaëtan Brasseur.
- Poncer et lasurer des fenêtres et les portes de la salle d'honneur de la mairie.

Il est sûr que, fort de nos 1850 habitants, nous aimerions un jour atteindre les 300 personnes... Vous vous dites : je voulais venir mais je n'ai pas pu... je viendrai l'année prochaine promis... Nous vous attendons !

Ceux qui ont participé ont la fierté d'avoir réalisé quelque chose pour la commune, ont rencontré des habitants (voire de nouveaux habitants), ont créé des liens au cours d'un bel échange lors de l'apéro et du repas qui, traditionnellement, clôture cette matinée de travail.



CHANTIER FORESTIER, ATTENTION DANGER



Pourquoi

- Tronçonneuses, tracteurs, débroussailluses... Les outils utilisés pour les travaux en forêt sont extrêmement dangereux. Pour sa propre sécurité et celle des forestiers, le public doit impérativement se tenir en dehors des chantiers.
- Les coupes de bois et les travaux forestiers sont source d'emploi et répondent aux besoins de la société tout en préservant la forêt pour les générations futures : c'est la gestion durable.

ATTENTION!
DANGER

- **Respectons** la signalisation des chantiers : elle permet d'informer le public et marque l'interdiction d'entrer dans ces zones.
- **Préservons** notre sécurité et celle des forestiers. Chutes d'arbres, circulation d'engins : les risques sont importants !

Le saviez-vous ?

En forêt publique, un plan d'aménagement établi sur 20 ans organise les coupes et travaux forestiers.
+ d'info sur www.onf.fr/redirect?oid=7c1



VÉHICULES À MOTEUR, ACCÈS RÉGLEMENTÉ



Pourquoi

- Voitures, quads, motos, 4x4... En forêt, la circulation des véhicules à moteur provoque des nuisances : bruit, pollution, érosion des sols, dérangement de la faune.
- Elle génère des problèmes de cohabitation avec les autres utilisateurs de la forêt.
- Seuls les engins de secours et les véhicules liés à la gestion de la forêt peuvent circuler hors des routes ouvertes au public.

- **Ne circulons pas** sur les routes fermées à la circulation, signalées par une barrière (même ouverte) ou un panneau d'interdiction.
- **Ne pénétrons pas** dans les milieux naturels et sur les chemins non carrossables.
- **Ne stationnons pas** devant les barrières.

Le saviez-vous ?

En forêt domaniale, 30 000 kilomètres de routes forestières ont été créés pour gérer la forêt. 75 % sont fermés à la circulation publique et sont appréciés des visiteurs non motorisés.



NOS ANIMAUX, SOUS CONTRÔLE



Pourquoi

- Les animaux de compagnie peuvent perturber la faune sauvage, notamment pendant la période de reproduction et la saison des naissances.

› **Du 15 avril au 30 juin** a lieu la saison des naissances. Les faons de chevreuils et cerfs sont vulnérables. Des naissances de marcastins peuvent quant à elles se produire plusieurs fois par an.

› **La faune sauvage** est habituée à la fréquentation régulière sur les chemins. Ce sont les pénétrations au sein des parcelles, et en particulier de chiens, qui la dérangent et la stressent le plus.



Ne pas respecter la réglementation est passible d'une amende.

19

ZONE DE CHASSE, NE PAS ENTRER



Pourquoi

- En trop grand nombre, les animaux compromettent le renouvellement de la forêt en broutant ou en détruisant les jeunes pousses.
- La chasse permet de préserver l'équilibre entre la faune et la flore en limitant les populations de sangliers, cerfs, chevreuils.
- Des journées de chasse sont organisées principalement en automne et en hiver. Durant cette période, les zones chassées sont dangereuses pour le public.

ATTENTION!
DANGER

- › **Ne pénétrons pas** dans les zones de chasse afin d'assurer notre sécurité.
- › **Respectons**, pendant les jours de chasse, les panneaux de signalisation disposés autour des secteurs chassés.

.....
Le saviez-vous ?

Les localisations des 3 lots de chasse de la commune avec leurs dates de battues sont disponibles en mairie et affichés aux entrées de la forêt.



LA CUEILLETTE, UNE PRATIQUE REGLEMENTEE



Pourquoi

- État, régions, départements, communes : toutes les forêts publiques ont un propriétaire.
- Les cueillettes excessives peuvent menacer des espèces même courantes (muguet, jonquilles...).
- Baies, champignons... Certains produits sont toxiques.
- Certaines plantes rares sont protégées.

La cueillette au-delà des limites autorisées est passible d'amende. Les sanctions sont plus lourdes dans certains espaces et pour les espèces protégées.

- **N'arrachons pas** les fleurs et ne piétons pas les champignons.
- **Respectons** les espèces protégées.

Le saviez-vous ?

Les baies cueillies près du sol peuvent être contaminées par des parasites. Seule la cuisson les détruit.



FAUNE SAUVAGE, NE PAS DÉRANGER



Pourquoi

- La forêt abrite de nombreux animaux. Ils se nourrissent, se reproduisent, élèvent leurs petits ou cherchent un abri dans les sous-bois. Respecter leur tranquillité permet leur survie.
- Certaines espèces animales sont protégées.

La perturbation volontaire de la faune protégée est passible d'une lourde amende.

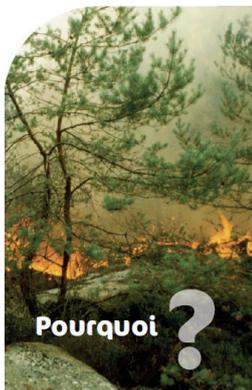
- **Ne nous en approchons pas trop**, cela pourrait modifier leurs comportements et se révéler dangereux.
- **Ne les nourrissons pas**, ils perdraient leur instinct sauvage.
- **Ne touchons pas** les petits, leur mère pourrait les abandonner.

Le saviez-vous ?

Le comité français de l'UICN et le Muséum national d'histoire naturelle ont dressé une liste rouge des espèces protégées. Découvrez-la sur : www.uicn.fr/liste-rouge-france.html



LES FEUX, INTERDITS EN FORÊT



Pourquoi ?

- Les feux de forêt sont souvent provoqués par des négligences. Dangereux pour les promeneurs et les riverains, le feu détruit aussi la forêt et les animaux.
- Si la végétation se réinstalle après un incendie, plusieurs décennies sont nécessaires pour que la biodiversité se rétablisse.
- Des feux trop rapprochés engendrent une dégradation irréversible du milieu.

- **N'allumons** ni feu, ni barbecue.
- **Ne jetons pas** de cigarettes.
- **Laissons** les routes forestières accessibles pour les secours.
- **Campons uniquement** dans les lieux autorisés.
- **Respectons** les interdictions d'accès en période à haut risque.

Le saviez-vous ?

Chaque année en France, 3 000 feux de forêt sont enregistrés et environ 17 000 hectares partent en fumée sur le bassin méditerranéen, malgré les mesures de protection mises en œuvre.

En 2022, le triste record de 50 000 hectares a été atteint en France.



Ne pas respecter la réglementation est passible d'amende et/ou de peine d'emprisonnement en cas d'incendie. Des réglementations plus strictes s'appliquent dans le sud de la France.

PROMENEURS, SUR LES SENTIERS



Pourquoi ?

- Sortir des sentiers accélère l'érosion des terrains fragiles et dégrade la végétation du sous-bois.
- Les parcelles forestières abritent du bois mort et une végétation masquant les irrégularités du sol : ces facteurs rendent la marche difficile pour les promeneurs et constituent un risque pour leur sécurité.
- Les parcelles en renouvellement doivent être préservées de tout passage car les jeunes plants sont fragiles.

- **Restons** sur les chemins et sentiers pour préserver notre sécurité et protéger la forêt.
- **Faisons la différence** entre un sentier de randonnée, balisé par le club vosgien, et les pistes d'exploitation réservées à cet usage et pénétrant au cœur des parcelles.

Le saviez-vous ?

À découvrir ! **Clés de forêt**, l'appli nature développée par l'ONF pour mieux (re)connaître les arbres et les animaux. + d'info sur www.onf.fr/redirect?oid=13ae



TAS DE BOIS, ESCALADE INTERDITE



Pourquoi ?

- S'asseoir sur les tas de bois ou les escalader est extrêmement dangereux. Nous risquons de tomber, mais surtout de déséquilibrer ces empilements très lourds (plusieurs tonnes) qui peuvent s'écrouler et nous écraser.
- Les tas de bois sont entreposés et triés sur le bord des routes forestières en attendant leur départ vers les scieries, papeteries, chaufferies...

ATTENTION !
DANGER

- **Préservons** notre sécurité en ne grim pant pas sur les piles de bois.
- **Respectons** le travail des forestiers.

Le saviez-vous ?

Le bois est un matériau renouvelable, bon pour l'homme et pour l'environnement. Une fois coupé, au cours de sa deuxième vie, il continue à stocker du carbone ou remplace des énergies fossiles. Il est aussi source d'emploi local.
+ d'info sur www.onf.fr/redirect?oid=Tfe



22

CYCLISTES ET CAVALIERS, SUR LES CHEMINS



Pourquoi ?

- Les peuplements forestiers sont constitués de grands arbres, de jeunes plants, mais aussi de toute une végétation nécessaire à la vie et à la santé de la forêt.
- En dehors des chemins, le passage des VTT et des cavaliers détériore cette végétation, entraîne le tassement des sols et accélère l'érosion.
- C'est aussi une cause de dérangement pour les animaux de la forêt.

- **Ne circulons pas** à l'intérieur des parcelles forestières, c'est interdit.
- **N'empruntons pas** les faux chemins créés par le simple passage des vélos ou des chevaux.
- **Respectons** la réglementation et les interdictions d'accès à certains milieux fragiles ou protégés (réserves biologiques, dunes...).
- **N'oublions pas** que les piétons ont la priorité.
- **Dans les sites les plus fréquentés**, la circulation des vélos et des chevaux est limitée aux chemins larges (au moins 2,50 m) et aux itinéraires balisés.



Ne pas respecter la réglementation est possible d'une tourde amende.

Moustique tigre

Pas d'eau,
pas de
moustiques !

→ 5 gestes simples pour
éviter sa prolifération

Vider les
réceptacles
extérieurs



Ranger les
objets à l'abri
de la pluie



Couvrir les
récupérateurs
d'eau de pluie



Nettoyer
les collecteurs
d'eau



Jeter
les déchets



Pour signaler
sa présence :
signalement-moustique.
anses.fr



LE BRUIT

En cette période estivale, il est bon de rappeler quelques principes et éléments de réglementation de base. Voici quelques extraits de l'arrêté municipal N°22-2024 :

Article 02 : Bruits de comportement et travaux divers - bricolage - jardinage

Les occupants et les utilisateurs des locaux d'habitation, de leurs dépendances ou de leurs abords, doivent prendre de jour comme de nuit, toutes dispositions afin que le voisinage ne soit pas gêné par leur comportement, leurs activités, les machines ou appareils qu'ils utilisent (téléviseurs, chaînes acoustiques, radios, instruments de musique, appareils ménagers, dispositifs de ventilation et de climatisation...).

Ces précautions doivent être accrues entre 22 heures et 8 heures, de telle manière que le sommeil des voisins ne puisse être troublé.

Par ailleurs, les travaux de bricolage, de jardinage ou d'activité professionnelle, réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne particulière pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou de leur durée, telles que tondeuse à gazon, débroussailluse, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie mécanique, nettoyeur haute pression, etc... **ne sont autorisés que dans les créneaux suivants :**

Du lundi au samedi de 8 h à 12 h, et de 13 h 30 à 19 h.

L'utilisation des outils et appareils susceptibles de causer une gêne est strictement interdite le dimanche ainsi que les jours fériés.

Article 03 : Chantiers réalisés par des entreprises

L'utilisation d'engins, matériels, équipements et outils de chantier, utilisés à l'occasion de chantiers réalisés par des

entreprises, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, de leur durée ou des vibrations transmises **est autorisée :**

du lundi au samedi de 7 h à 12 h et de 13 h 30 à 19 h et interdite le dimanche ainsi que les jours fériés.

A titre dérogatoire, du 1^{er} juillet au 31 août, les travaux peuvent commencer à 6 heures, ainsi qu'en période de canicule dûment constatée par arrêté préfectoral.

Article 04 : Animaux domestiques

Les propriétaires d'animaux (domestiques et de basse-cour) et ceux qui en ont la garde, sont tenus de prendre, de jour comme de nuit, les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage.

Les propriétaires de chiens doivent éviter, par tout moyen, de les laisser aboyer de façon répétée ou intempestive.

Ils s'assureront également que pendant une absence (temporaire ou prolongée) de leur domicile, leurs animaux ne sont pas à l'origine d'une gêne pour le voisinage.

COL 'ATTITUDE EST DE RETOUR À UFFHOLTZ, LE 7 SEPTEMBRE

Seul, entre amis ou en famille, venez relever le défi et gravir les cols Vosgiens en toute sécurité !

Redécouvrez le plaisir d'évoluer sur une route exceptionnellement fermée à la circulation motorisée et réservée à ceux qui souhaitent franchir le col à vélo, VTC ou vélo à assistance électrique ! Retrouvez le plaisir de bouger et de favoriser un mode de déplacement doux dans le calme et la sérénité de la forêt vosgienne.



Cet été, Col'attitude vous propose 10 ascensions à travers tout le Massif des Vosges, entre juin et septembre.

La montée vers le HWK se fera le samedi 7 septembre.

La route sera fermée de 7 h à 13 h.

Donc aucune circulation rue du Ballon ne sera autorisée et nous demandons à tous les riverains de déplacer leur voiture durant la manifestation.

A noter que l'association CADRES sera présente place Clausmann pour des circuits ludiques pour les enfants, et vous permettra de découvrir différents types de vélos, 3 roues ou avec panier pour transporter les enfants.

25

ACTION LIONS CLUB INTERNATIONAL :

Vous pouvez déposer vos anciens ordinateurs en mairie. Ils seront récupérés par les membres du Lions Club et reconditionnés en toute sécurité.



“BOUGE POUR TA PLANÈTE”

Avec les Clubs Lions du Sud-Alsace

- Déposez à tout moment !
C'est gratuit !

OBJECTIF LIONS : ENVIRONNEMENT ET JEUNESSE

RÉCUPÉRATION - RECYCLAGE DE MATÉRIEL INFORMATIQUE

DOUBLE BÉNÉFICE :

- Sensibilisation à l'écologie avec la jeunesse : Ateliers de démontage - Récupération des métaux - Valorisation des déchets - Remise en état - Don (écoles, collectivités...)
- Produit de la vente : Achat d'ordinateurs et de tablettes, pour centres sociaux, et lutte contre l'illectronisme

POINT DE COLLECTE - THANN-CERNAY : Sandro GUBIANI : sandro@origin.fr

> LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE : ACVTD, LA CENTRALE VILLAGEOISE DE PLUS EN PLUS ACTIVE.

La Centrale Villageoise ACVTD est une association de droit local, sans but lucratif, créée en octobre 2022.

L'énergie des citoyens au service de notre territoire ou produire et consommer local, ça marche aussi pour l'énergie !

Dans cette optique :

- Nous avons participé au printemps des transitions organisé par le Pays Thur Doller. Soirées « Autoconsommation individuelle » les 12 avril 2024 à Fellingring, 23 avril 2024 à Cernay et 25 avril 2024 à Aspach-le-Bas.
- Nous animerons dans les Médiathèques de Thann et Cernay le 12 octobre 2024 un Atelier Fresque du climat pour les adultes et un Conte-bricolage sur les écogestes pour les enfants.
- Nous avons organisé une action kit solaire : 92 commandes ont été passées et livrées. 228 panneaux commandés pour une surface totale solarisée de 440 m², l'équivalent de la surface de plus de deux courts de tennis, une production de 120 MWh/an, équivalente à la consommation annuelle de 24 foyers.
- Nous avons constitué une SAS (Société par Actions Simplifiée) qui portera la création de

centrales photovoltaïques. 29 membres fondateurs ont signé les statuts et se sont engagés dans la première tranche, celle des études. Quatre sites ont pour l'instant été retenus. Les études se poursuivent pour analyser la viabilité économique de ces choix.

Pour suivre nos actions et/ou nous rejoindre :
<https://thurdoller.centralesvillageoises.fr>.

Les Centrales Villageoises ont remporté le Prix de la Semaine européenne de l'énergie durable. Sélectionnée par un haut jury avant un vote du public, l'Association des Centrales Villageoises a reçu le prix dans la catégorie Action locale pour l'énergie.



> LE PLAN DE GESTION DIFFÉRENCIÉ DES ESPACES VERTS



27

Nous l'avons évoqué à plusieurs reprises. Il est à présent formalisé, tout en restant dynamique. Il a été présenté aux membres du Conseil municipal le 10 juin dernier.

Nous vous présentons ici les différentes zones établies. Ainsi déterminées, elles permettent à nos trois agents de mieux gérer l'entretien des espaces verts tout en ménageant la ressource en eau et l'esthétisme.

D'autres documents de travail ou feuilles de route ont été élaborés lors des réunions de travail avec Guillaume OBEUF.

Pour conclure l'étude, une belle journée de sensibilisation et de formation a été organisée en Allemagne : visite de la Pépinière Gräfin von Zeppelin à Sulzburg Laufen, cheminement dans les jardins de Vitra à Weil am Rhein.

En mai 2020, le designer néerlandais Piet Oudolf a effectivement créé un jardin sur le Vitra Campus. Ce professionnel est considéré comme le précurseur d'une génération de paysagistes qui ont

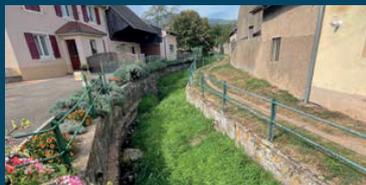
commencé, à la fin des années 80, à remettre les pratiques habituelles en question parce que l'aménagement paysager était trop décoratif et demandait trop de travail et de ressources. Ils ont recours à des plantes pluriannuelles, qui se régénèrent souvent d'elles-mêmes, à des arbustes, à des graminées, à des buissons et à des prés fleuris qui ont longtemps été ignorés dans les jardins. L'agencement de leurs plantes est tout aussi peu conventionnel.

Une belle suggestion de sortie familiale également pour se sensibiliser à une gestion durable de nos jardins ...

Vous observerez donc au fil du temps les effets de ce travail de conception de nos agents, entrepris avec l'appui professionnel de Guillaume OBEUF.



GESTION DU COURS D'EAU



DESRIPTIF :

Espace de déambulation, de circulation et de vie communale.

Le cours d'eau accompagné d'un sentier pédestre connecte de nombreux lieux incontournables de la ville (Périscolaire, Espace Frantz, Place Claussmann).

Lieu sobre et authentique, un aménagement de promenade dans un style champêtre révélerait tout son potentiel.

RECONNAÎTRE CE CODE DE GESTION :

-Promenade le long d'un cours d'eau

-Venelle, passages entre les parcelles et parkings perméables aux dalles alvéolées.

-Gestion horticole optimisée avec des plantes vivaces résistantes, plantés en pied de murs et de clôture. Les massifs deviennent des réserves de biodiversité

-Maintien d'une végétation de bord de rivière (ripisylve, berges).

28

LA GESTION DU COURS D'EAU EN 4 POINTS :

3 Végétation de bord de rivière

Maintien d'une végétation de berge refuge de biodiversité dans un milieu de zone humide.
Taille occasionnelle des arbres et arbustes de bords de rivières.

4 Créations artistiques

Développement d'une exposition temporaire ou permanente ainsi qu'une signalétique propre à la promenade du cours d'eau.
Possibilité de créer des œuvres ou structures 'Land Art' (structure à partir d'éléments naturels), de faire participer les citoyens et les enfants de la commune.

1 Circulation

Maintien d'un accès praticable.
Désherbage 1 fois /an mécanique, thermique ou manuel (selon la nécessité).
Entretien des revêtements (sablage, gravillonnage) selon la fréquence d'utilisation.

2 Plantes vivaces en pied de clôture

Désherbage raisonné 2 à 3 fois /an.
Mise en place d'un paillage (copeau de bois, écorce broyée) et re-garnissage 1 à 2 fois/an.
Plantation dense à partir de plantes vivaces.
Petits arbustes persistants et graminées.
Utilisation de plantes mellifères.
Arrosage très modéré.



GESTION EXTENSIVE



DESCRIPTIF :

Lieux champêtres et authentiques aux abords du village, à proximité de parcelles agricoles ou forestières.

Sites à faible fréquence de passage.

Lieux calmes, refuges de biodiversité.

La gestion correspond à un entretien respectueux des milieux écologiques.

RECONNAÎTRE CE CODE DE GESTION :

- Peu de fréquentation

- Éloignement des espaces urbains très fréquentés.

- Intérêt de la population municipale pour les paysages inédits, la faune et la flore endémique.

- Foncier communal non utilisé ou exploité, zones de bords de chemins, de rivière, de routes.

29

LA GESTION EXTENSIVE EN 4 POINTS :

4 Gestion des arbres

Élagage préventif pour la sécurité du public.
Coupe sanitaire en fonction des maladies ou intempéries (bois mort, cassé ou pourri).

1 Maintien d'un accès piéton

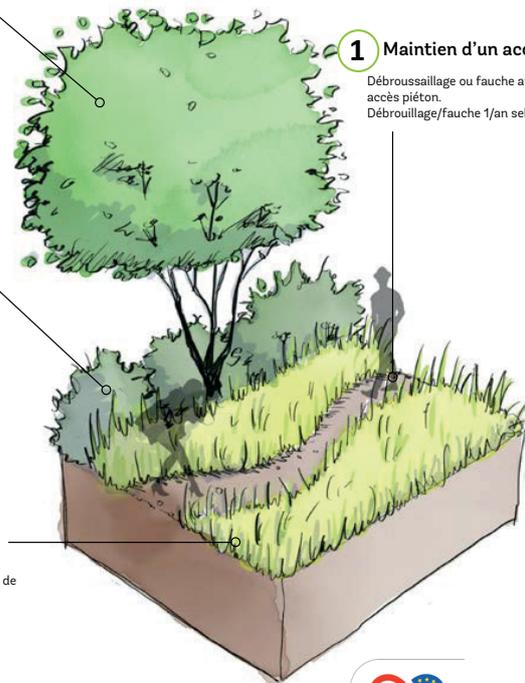
Débroussaillage ou fauche annuelle pour maintien d'un accès piéton.
Débroussaillage/fauche 1/an selon la fréquentation du site

3 Taillis arbustif

Maintien du volume arbustif permettant un usage cohérent des lieux.
Taille selon la nécessité.
Débroussaillage éventuel :
1 fois/an pour maintenir l'ouverture sur la parcelle.

2 Fauches des surfaces

Fauches prairiales pour maintenir l'ouverture de la végétation au stade de pelouse.
Fauche 1 fois/an



GESTION INTENSIVE



DESCRIPTIF :

Espaces urbains à valeur patrimoniale. Lieux proches de bâtiments importants et administratifs (Mairie, Monuments aux morts, église, place de village, cimetière). Les compétences des agents en fleurissement et décoration sont les bienvenues dans ces lieux.

RECONNAÎTRE CE CODE DE GESTION :

- Abords de bâtiments emblématiques pour la commune.
- Code de gestion d'un parc, d'un square
- Espaces fréquentés régulièrement par les habitants.
- Utilisation de végétaux variés, de matériaux nobles et de mobiliers qualitatifs.

4 Végétation horticole spécifique

Mise en avant des savoir-faire de l'équipe des espaces verts.
Utilisation variée d'arbustes, arbres et couvre-sols avec la recherche d'une ambiance spécifique.
Tailles élaborées et structurées possibles.
Désherbage 5 fois/an.
Paillage et irrigation optimisée.

5 Mobilier de qualité

Valorisation du site à partir de mobilier qualitatifs.
Incrustation de bancs dans les massifs, assises et mobiliers urbains pour une halte agréable.

2 Circulation

Création d'une circulation minérale.
Un usage non salissant des espaces publics.
Désherbage occasionnel thermique, mécanique ou manuel.
1 à 2 fois /an.

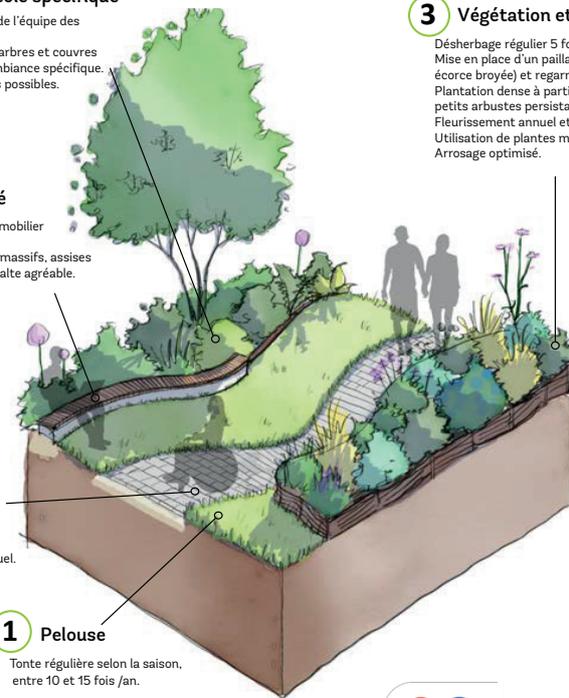
1 Pelouse

Tonte régulière selon la saison, entre 10 et 15 fois /an.

LA GESTION INTENSIVE EN 5 POINTS :

3 Végétation et bacs surélevés

Désherbage régulier 5 fois /an.
Mise en place d'un paillage (copeau de bois, écorce broyée) et regarnissage 1 fois /an.
Plantation dense à partir de plantes vivaces, petits arbustes persistants et graminées.
Fleurissement annuel et arrosage spécifique.
Utilisation de plantes mellifères.
Arrosage optimisé.



GESTION INTERMÉDIAIRE



DESSCRIPTIF :

Espace de déambulation, de circulation et de vie communale. La tendance est de valoriser une gestion souple en cohérence avec un maintien de la biodiversité.

Lieu esthétique et fonctionnel, l'optimisation et la fréquence raisonnable des entretiens est souhaitée.

Des plantations rustiques et peu exigeantes en eau et en soin sont privilégiées sur ce site.

RECONNAÎTRE CE CODE DE GESTION :

-Espaces résidentiels, urbains ou périurbains.

-Proches de zone de loisirs ou lieu de vies.

-Gestion horticole optimisée avec des arbustes rustiques, des plantes vivaces résistantes, des réserves de biodiversité.

-Tonte de pelouse et gestion différenciée, le lieu devient la transition entre ruralité et urbanité.

31

LA GESTION INTERMÉDIAIRE EN 5 POINTS :

4 Arbres et arbustes

Entretien des arbres et arbustes en taille douce selon la nécessité.
1 fois /2ans
Recépage et taille sanitaire selon la nécessité.

3 Fauche en gestion différenciée

Fauches pour maintenir l'ouverture de la végétation au stade prairial.
Fauche 2 fois/an.
Création d'un jeu de texture avec la pelouse régulièrement tondue.

2 Circulation

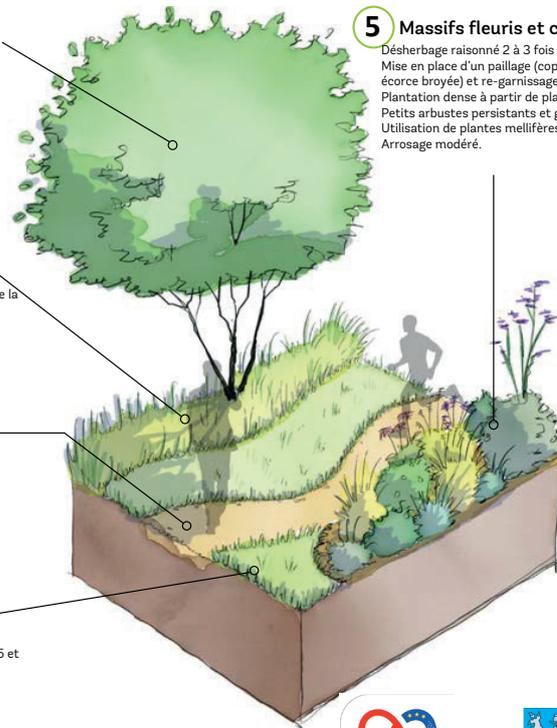
Maintien d'un accès praticable.
Désherbage 1 fois /an mécanique, thermique ou manuel (selon la nécessité).
Entretien des revêtements (sablage, gravillonnage) selon la fréquence d'utilisation.

1 Pelouse

Tonte régulière selon la saison entre 5 et 10 fois/an.
Principales tontes sur les bords de chemins, de route, zone de jeux.

5 Massifs fleuris et couvre-sol

Désherbage raisonné 2 à 3 fois /ans.
Mise en place d'un paillage (copeau de bois, écorce broyée) et re-garnissage 1 à 2 fois/an.
Plantation dense à partir de plantes vivaces.
Petits arbustes persistants et graminées.
Utilisation de plantes mellifères.
Arrosage modéré.



DEMANDE AUTORISATION

Vous souhaitez construire, agrandir, rénover, clotrer votre habitation ou votre terrain ?

QUELLES AUTORISATIONS DEMANDER ?

» CRÉATION D'UNE VÉRANDA OU TERRASSE COUVERTE

- ≤ 5 m² : aucune formalité*
- ≤ 40 m² : déclaration préalable**
- > 40 m² : permis de construire**

» EXTENSION AMÉNAGEMENT DE COMBLES LUCARNE

- ≤ 40 m² : déclaration préalable**
- > 40 m² : permis de construire**

» TOITURE

- Déclaration préalable

» CRÉATION D'UNE FENÊTRE DE TOIT, LUCARNE

- Déclaration préalable (sans création de surface plancher)

» POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

- Déclaration préalable

» RAVALEMENT DE FAÇADE

- Déclaration préalable

» FENÊTRE OU PORTE-FENÊTRE

- Création ou changement :
déclaration préalable

» PORTAIL ET CLÔTURE

- Déclaration préalable

» DÉMOLITION D'UNE CONSTRUCTION

- Permis de démolir

» TERRASSE NON COUVERTE

- Sans surélévation : aucune formalité*
- Surélevée ≤ 5 m² : aucune formalité
- Surélevée ≤ 40 m² : déclaration préalable
- Surélevée > 40 m² : permis de construire

» ANNEXES, (APPENTIS, GARAGE...)

- ≤ 5 m² : aucune formalité
- ≤ 20 m² : déclaration préalable
- > 20 m² : permis de construire

» COUPE OU ABATTAGE D'ARBRE

- Déclaration préalable si espace boisé classé, arbre à préserver identifié dans le PLU ou site classé / inscrit

» CONSTRUCTION D'UNE PISCINE

- Non-couverte/Couverte ≤ 1,80 m :
Non-couverte ≤ 10 m² : aucune formalité*
- Bassin ≤ 100 m² : déclaration préalable
- Bassin > 100 m² : permis de construire
- Couverte > 1,80 m : permis de construire

*Sauf périmètre de monuments historiques
** Sauf hors zone urbanisée (I se rapprocher du service urbanisme)

LA COMMUNE SE TIENT ÉGALEMENT À VOTRE DISPOSITION.

> CONNAITRE SON TERRITOIRE

LE CRÉDIT MUTUEL DE LA CROISIÈRE À CERNAY

La nouvelle agence de la Croisière a ouvert ses portes à Pâques. C'est un bâtiment élégant dont la conception est épurée et chaleureuse à l'intérieur, et mêle couleurs douces, boiseries aériennes et vitrages herbacés, l'ensemble dégagant une grande clarté.

Dans cet espace lumineux, chacun bénéficie d'un bureau spacieux et ergonomique, le personnel est souriant, accueillant et vous semblez véritablement être attendu, que ce soit au rez-de-chaussée pour les particuliers

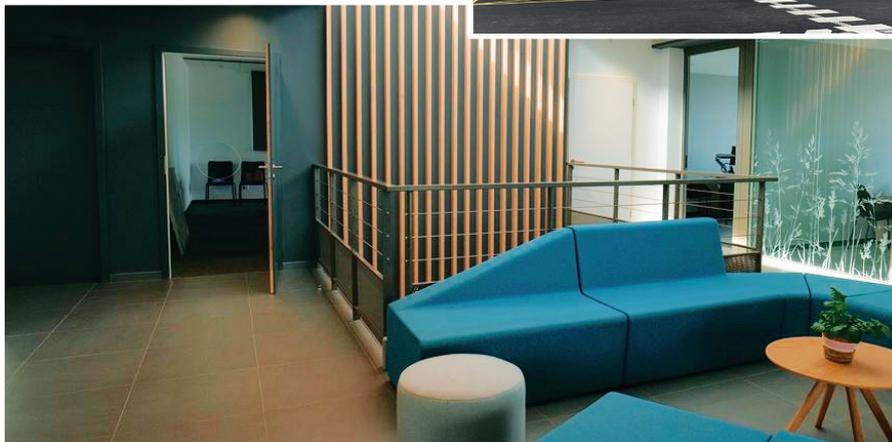
ou au premier étage pour les entreprises ou associations.

Le mot d'ordre est : accompagnement, écoute et considération du client même si la visite est impromptue.

Depuis plusieurs années, le Crédit Mutuel

fait partie du jury de l'Espace Grün ; différentes œuvres d'art de qualité invitent à un moment personnel d'évasion colorée.

Une réalisation réussie, un bel exemple d'une conception soucieuse du bien-être au travail dont on parle tant, pour offrir prioritairement aux sociétaires le service qui leur est dû.



L'Office de Tourisme de Thann-Cernay

Qui sommes-nous ? Une équipe de 7 personnes au service des habitants, des visiteurs, des prestataires locaux, des associations et des institutions partenaires. Subventionnés par la Communauté de Communes de Thann-Cernay, Nous valorisons les attraits touristiques de notre territoire à travers ses 16 communes. Nous mettons en lumière la richesse de notre patrimoine naturel, culturel et architectural.

L'Office de Tourisme met à jour en permanence son agenda des animations sur le territoire de Thann-Cernay. Vous y trouverez tous les événements à venir : concerts, visites guidées, marchés, ...

www.tourisme-thann-cernay.fr/agenda/



Nos missions :

- **Proposer des conseils, des itinéraires de randonnée, de vélo, des activités, ...**
- **Organiser des sorties personnalisées en collaboration avec des partenaires :** programme de visites estivales, de Noël, des visites guidées tout au long de l'année.
- **Mettre en place des rencontres pour dynamiser notre réseau de prestataires.**
- **Diversifier nos moyens de communication pour faire connaître les activités, les prestataires et les événements de Thann-Cernay :** site internet, Facebook, Instagram, TikTok, affichage, radio, reportage télé, presse, ...

Nous sommes là pour vous aider à explorer et profiter au maximum de notre magnifique territoire. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir des informations utiles et participer à nos nombreuses initiatives.

Bureau de Thann
7 rue de la Tère Armée
03 89 37 96 20

info@tourisme-thann-cernay.fr

Bureau de Cernay
1 rue Latouche
03 89 75 50 35

Vous êtes une association ?

Communiquez-nous vos événements ou contactez-nous votre billetterie ou l'organisation de vos sorties.



> ÉTAT CIVIL

Naissances : 7
Mariages : 5

PACS : 5
Décès : 10

LA MAIRIE

L'accueil est assuré tous les jours
le matin de 8h00 à 12h00
et le mardi de 7h00 à 14h00

Téléphone : 03 89 75 41 65 • Mail : mairie@uffholtz.fr

Autres renseignements ou numéros utiles
sur la **dernière de couverture**



REMERCIEMENTS

Rémi DUCHENE, Maire de la commune, Madeleine MEYER, adjointe à la communication, l'économie et la démocratie participative et directrice de cette publication remercient, Danièle WEBER, adjointe à la vie sociale, scolaire, culturelle, France GIACONA, adjointe à la vie locale et aux associations, Jean- Marc MESSMER, adjoint aux travaux, Yvan BLUM adjoint à l'urbanisme, la sécurité et l'environnement, Virginie DIETRICH directrice du Péricolaire, Geneviève CANDAU membre active du Foyer St Erasme et de l'Abri Mémoire, Sabine BATTAGLIA et l'équipe du personnel de l'Office de tourisme de Thann-Cernay, Benjamin MURA de l'ONF, Gaëtan BRASSEUR, animateur jeunesse, Elodie JEKER, Marie CAVALLIER et Eliane HAEGELIN, Claude PETER, notre référent faune et flore, Isabelle MELLAC-BECK chef de projet santé environnementale à la CEA, Alexandre MEYER, directeur du Crédit Mutuel de Cernay. Sandra KLEE, directrice de l'école et toute son équipe.



L'été 2024 buissonnier

CONCERTS • SPECTACLES

LES MISÉRABLES

Les batteurs de pavés
Théâtre de rue



+ MYRIS ET LES SWAMPEUX

Folk/Blues festif

MER. 21 AOÛT

UFFHOLTZ

19H30

Cour de l'Espace Espérance*

Buvette & petite restauration



**THANN
CERNAY**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

ENTRÉE LIBRE ET GRATUITE • INFOS : ETE-BUISSONNIER.CC-THANN-CERNAY.FR
*Repas en salle en cas de mauvais temps



TRAVAUX PUBLICS ET PRIVÉS



création
SCHNEIDER JEAN-PIERRE

*"Du partage des idées
naissent les plus belles réalisations"*

- Aménagements paysagés
- Travaux de maçonneries
- Terrassement
- Sciage béton
- Béton armé
- Dépannage
- Rénovation
- Démolition



13A rue de la Scierie 68700 UFFHOLTZ
Tél. 06 12 80 63 21 - Email : JPS68@ik.me



GRAINE D'OR
projets de paysage

Guillaume Obeuf
Paysagiste Concepteur

06 27 18 95 22
170 rue de la République
68500 Guebwiller

www.grainedorpaysage.fr
contact@grainedorpaysage.fr





PRODUITS & CONSOMMABLES D'ENTRETIEN



**CENTRALE
D'HYGIENE**



**FORMATIONS &
PROTOCOLES**

Collectivité	Dégraissant	Essuyage	Savon
Essuie Mains	Equipement de protection	Industrie	
Désinfectant	Hygiène	Restauration	Matériel

Tél. 07 61 00 26 03

68 faubourg des Vosges 68700 **CERNAY**

hygipro@yahoo.com

www.hygipro.fr



AUTRES RENSEIGNEMENTS OU NUMÉROS UTILES

- Coordonnées de l'assistante sociale :
Mme MOUGENOT : **03 89 75 62 43.**
- PMI (Protection Maternelle infantile) : **03 89 75 44 20**
- Service Solidarité Seniors : **03 89 82 62 63**
- Médecin de garde : **116-117**
- Pharmacies de garde : **3237** (appel surtaxé)
- Samu : **15** Gendarmerie : **17** Pompiers : **18**
- Numéro d'urgence Union Européenne : **112**
- Malentendants ou toute situation exigeant le SMS : **114**
- Urgence sociale (SAMU social) : **115**
- Urgence sociale (enfants disparus) : **116**
- Allô Enfance en danger : **119**
- Violences conjugales : **3919**
- Brigades Vertes : **03 89 74 84 04**
- Centre antipoison : **03 88 37 37 37**
- SOS Mains Mulhouse : **03 89 32 55 00**
- EDF Dépannage Haut-Rhin : **0972 675 068**
- GRT gaz : en cas d'accident uniquement sur une canalisation avec ou sans fuite : N°vert ou dit d'alerte : **0800 30 72 24**
- En cas d'alerte chimique, Radio France Bleu Alsace-FM **102.6** ou France Info **105.5**
- Communauté de communes Thann-Cernay
3a, rue de l'industrie CS 10228 - **68704 CERNAY**
Tel : **03 89 75 47 72** - contact@cc-thann-cernay.fr
- Syndicat mixte de Thann-Cernay
2, rue des Genêts - **68700 ASPACH MICHELBAACH**
Tel : **03 89 75 29 05** - contact@smtc68.fr
- Déchetterie **ASPACH-MICHELBAACH** : **03 89 75 74 66**

« Le plus difficile dans la vie ?
Être soi. Et avoir assez
de caractère pour le rester. »

*Georges
Brassens*

